

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-CD37

présenté par

Mme Bouquin, M. Barthès, M. Blairy, M. Dutremble, M. Evrard, M. Guibert, M. Houssin,
M. Humbert, Mme Lechanteux, M. David Magnier, M. Marchio, M. Markowsky, M. Meurin,
Mme Sabatini et M. Vos

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	10 000 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	10 000 000
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à abonder les crédits du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), notamment pour l'étude des liens entre montée des eaux marines et salinisation des terres et des eaux douces.

Ces phénomènes de salinisation interviennent de plus en plus fréquemment et contaminent les eaux souterraines des nappes phréatiques. Ce problème survient d'autant plus fréquemment que les sécheresses et tempêtes se multiplient.

Même si le département de l'Hérault connaît régulièrement ces phénomènes, ce sont les répétitions qui inquiètent. Si cela s'intensifie, nous pouvons craindre une contamination des nappes plus profondes et donc une contamination de l'eau potable du secteur.

Pour réduire la salinisation des eaux souterraines, le BRGM travaille sur des méthodes techniques que nous devons appuyer pour préserver nos ressources en eaux.

Cet amendement vise donc à diminuer les crédits de l'action 12 "Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)" du programme 181 "Prévention des risques" pour abonder ceux de l'action 7 "Gestion des milieux et biodiversité" du programme 113 "Paysages, eau et biodiversité"